

Communauté de Communes

Prestataire

Siège :

Maison des Services Publics Intercommunale
31 rue de Vire
AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tél : 02.31.77.57.48

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Antenne Villers-Bocage
18 Rue Emile Samson – BP2
14310 VILLERS BOCAGE
Tél : 02.31.77.88.05
Email : spanc@pbi14.fr

BP 40460
14461 COLOMBELLES Cedex
Tél : 02.50.10.00.13

BON DE COMMANDE

**DEMANDE DE REALISATION D'UN CONTROLE DE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE**

Contact : **Sophie LEROY – 02.31.77.88.05 – Mail : spanc@pbi14.fr**

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'assainissement non collectif préalable à une vente immobilière est obligatoire. Le compte rendu du diagnostic étant annexé à l'acte notarié.

Le rapport qui en découle fait l'objet d'une redevance de **128€⁽¹⁾** dont le demandeur désigné ci-après doit s'acquitter, dans le délai de 3 mois suivant l'instruction par Pré-Bocage Intercom.

Je soussigné, M/ Mme, notaire*, agence immobilière*, propriétaire*, reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus et m'engage à m'acquitter de la redevance qui en résulte.

(*)Rayer la mention inutile.

1. COORDONNEES DU DEMANDEUR : (si différent du propriétaire)

Agence immobilière :	Etude de Maître :
.....
Adresse :	Adresse :
.....
Tél :	Tél :
Email :	Email :

Sollicite Pré-Bocage Intercom pour la réalisation du contrôle de diagnostic de l'assainissement non collectif.

2. COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ET DU BIEN A CONTROLER :

Adresse du lieu à contrôler :

Référence cadastrale (obligatoire) : SECTIONN°.....

Date prévue de la vente : (Compromis ou acte de vente) barrer la mention inutile.

Nom et prénom du propriétaire :

Coordonnées du propriétaire (nom-prénom-adresse) *si différent du lieu à contrôler* :

3. NOM / PRENOM et N° DE TELEPHONE DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DU RDV :

Nom / Prénom :

Tel portable (obligatoire)

Téléphone fixe :

4. IDENTITE DE L'ACQUEREUR :

Fait à

Nom et Signature du demandeur

Le

Tarif en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2016.

Le tarif facturé sera celui en vigueur à la date de dépôt de votre dossier à la communauté de communes

Communauté de Communes

Prestataire

Siège :

Maison des Services Publics Intercommunale
31 rue de Vire
AUNAY SUR ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY
Tél : 02.31.77.57.48

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Antenne Villers-Bocage
18 Rue Emile Samson – BP2
14310 VILLERS BOCAGE
Tél : 02.31.77.88.05
Email : spanc@pbi14.fr

BP 40460
14461 COLOMBELLES Cedex
Tél : 02.50.10.00.13

FICHE D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et de la lutte contre la pollution, votre commune a adhéré au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom,

Dans le cadre d'une vente ou si vous souhaitez établir un diagnostic de votre installation assainissement non collectif, le SPANC prévoit le contrôle.

Ce contrôle prévu par l'arrêté du 7 septembre 2009 permet de vérifier le bon fonctionnement des installations.

Par ailleurs, nous vous informons que ce contrôle est à votre charge et sera réalisé par la société Véolia.

Suite au(x) contrôle(s), la trésorerie vous adressera la facture de : 128€ TTC.

**Pour prendre rendez-vous, contactez le service Clientèle de Véolia au :
02.50.10.00.13, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi**

Je soussigné
avoir pris connaissance des informations ci-dessus et du règlement intérieur et m'engage
à m'acquitter du montant du ou des contrôle(s) effectué(s) sur ma parcelle située
..... pour le
contrôle de mon système d'assainissement non collectif.

(Lu et approuvé) Date et signature